



Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info Prévoyance 2018

N° 1

40 ans
couronnés de succès

Informations et rapport annuel 2017

- prévoyance professionnelle vaste
- compétence
- conditions équitables
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

www.musikundbildung.ch

L'environnement en évolution apporte de nouveaux défis

Mesdames et Messieurs

Avec cette brochure Info Prévoyance, nous vous tenons informés sur les nouveautés au sujet de votre caisse de pension. Les principaux sujets de ce numéro sont le bilan et les comptes d'exploitation positifs pour l'année 2017 et des informations sur les nouveaux développements de la Caisse de Pensions Musique et Formation.

La réforme Prévoyance vieillesse 2020 a été rejetée par le peuple suisse le 24 septembre 2017. Cela signifie que les réformes importantes pour la prévoyance du 1er et 2e pilier sont reportées pour des années. En conséquence, les conditions-cadres pour le 2^e pilier seront encore exacerbées. Les institutions de prévoyance continuent d'être fortement affectées par les changements démographiques, l'augmentation des retraités et les conditions difficiles des marchés financiers avec des taux d'intérêt bas et des rendements faibles. Suite au rejet de la révision, la réduction envisagée de l'actuel taux de conversion de la partie obligatoire LPP de 6,8 % à 6 % ne peut être mise en œuvre actuellement.

Solide positionnement de la Caisse de Pension Musique et Formation

La caisse de Pension Musique et Formation continue de bien s'imposer dans un environnement difficile. En 2017, un rendement d'investissement attractif a été atteint. Le rendement total (AXA et placements propres) est de 3,49%. La caisse de pension Musique et Formation, avec un taux de couverture de 105,61%, a encore une base solide. Ainsi, les cotisations des assurés et des entreprises resteront inchangées en 2019. En 2018 les avoirs

de vieillesse seront rémunérés à 2,5%, soit plus du double du taux d'intérêt minimal LPP.

Adaptation du modèle d'affaires

En tant qu'institution partiellement autonome, la caisse de pension Musique et Formation a jusqu'à présent réassuré une part de sa fortune chez AXA. Cela signifie que deux tiers environ des actifs sont couverts par une assurance complète par AXA et un tiers est autogéré par la caisse de pension Musique et Formation. Avec le portefeuille de placements propres, la caisse réalise des rendements supérieurs à ceux réalisés par l'assurance complète, plus strictement réglementée. Cependant le risque d'investissement est en conséquence plus élevé.

Début avril 2018, AXA a décidé d'abandonner le modèle d'assurance complète, en justifiant que dans le contexte actuel des faibles taux d'intérêt et des exigences légales strictes, des rendements suffisants ne peuvent plus être atteints. La caisse de pension Musique et Formation est directement affectée par la décision d'AXA et devra adapter son modèle d'assurance d'ici la fin de l'année 2019. À l'avenir, elle gèrera la totalité de la fortune sous sa propre responsabilité et ne réassurera que les risques de décès et d'invalidité. Le Conseil d'administration examine actuellement des solutions alternatives possibles avec les dirigeants d'AXA et d'Algofin AG, notre partenaire actuel pour le portefeuille des placements propres. Bien entendu, le Conseil de fondation reste fidèle à son principe fondamental d'une politique d'investissement responsable et équilibrée.

Le Conseil de Fondation

Rapport sur l'exercice 2017

La Caisse de Pension Musique et Formation clôt l'exercice 2017 avec un excédent de recettes très satisfaisant de 6 286 264 francs. Les fonds libres se sont ainsi accrus, passant de 7 076 310 à 13 362 574 francs avec la réserve de fluctuation de la valeur entièrement formée.

En 2017 les avoirs de vieillesse étaient rémunérés à 2%, pour l'année 2018 le Conseil de fondation a approuvé un taux d'intérêt 2,5%, soit plus que le double du taux d'intérêt minimal LPP.

Bilan et compte d'exploitation 2017 (forme abrégée)

BILAN AU	31.12.2017 EN CHF	31.12.2016 EN CHF
ACTIFS		
A PLACEMENTS	206'218'333	189'523'262
B COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	142'811	291'782
C ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	512'176'373	476'421'123
TOTAL DES ACTIFS	718'537'517	666'236'166
PASSIFS		
D DETTES	2'341'815	2'543'905
E COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	8'905'748	8'411'402
F RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
G PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
H CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	669'718'885	624'042'193
PASSIFS LIÉS	680'966'448	634'997'501
I RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	24'208'495	24'162'356
J CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	7'076'310	4'237'745
> AUGMENTATION / DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	6'286'264	2'838'565
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	13'362'574	7'076'310
TOTAL DES PASSIFS	718'537'517	666'236'166

Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.

	2017 EN CHF	2016 EN CHF
K COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	43'413'698	43'460'427
L PRESTATIONS D'ENTRÉE	8'082'848	20'320'527
K-L APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	51'496'546	63'780'954
M PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-14'813'957	-14'676'973
N PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES	0	0
O PRESTATIONS DE SORTIE	-10'303'978	-9'346'888
M-O DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-25'117'935	-24'023'861
P/Q DISSOLUTION / CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-9'921'441	-9'279'181
R PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	34'713'202	38'619'817
S CHARGES D'ASSURANCE	-60'604'974	-71'299'539
K-S RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	-9'434'603	-2'201'810
T RÉSULTAT DES PLACEMENTS	17'791'049	9'072'342
T FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-1'116'864	-1'205'785
T RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	16'674'185	7'866'557
U DISSOLUTION / CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
V AUTRES PRODUITS	0	0
W AUTRES FRAIS	0	0
X FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-768'274	-733'456
X FRAIS DE MARKETING	-138'904	-122'120
K-X EXCÉDANT PRODUITS / CHARGES AVANT RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS	6'332'403	4'809'172
Y DISSOLUTION / CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	-46'139	-1'970'607
Z EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	6'286'264	2'838'565
DEGRÉ DE COUVERTURE	105.61%	105.01%

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Notre organe de contrôle (Ramseier Treuhand AG, Pratteln) a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2017 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

Stratégie de placement

La stratégie de placement adoptée par la Caisse de pension Musique et Formation vise à garantir la stabilité de l'institution de prévoyance à long terme. De par sa structure, le portefeuille de placements propres (environ 29% actuellement) comporte une part un peu plus élevée de risques, associée à une volatilité accrue, mais réalise des rendements nettement supérieurs au fil des ans.

Suite à la décision d'AXA d'abandonner l'assurance complète, la part des placements propres autogérés par la caisse nouvellement convenue avec AXA au cours de l'année 2017, ne passera plus de 30% à 50% mais le modèle d'assurance sera ajusté à l'exercice 2020 et la caisse gèrera donc l'ensemble de la fortune de façon autonome.

Placements partiellement autogérés

Au 31 décembre 2017, la part autogérée était investie comme suit: (ce tableau ne comprend que la part autogérée; les avoirs relatifs aux contrats d'assurance conclus auprès d'AXA s'élevaient à 512 176 373 francs au 31 décembre 2017)

CATÉGORIE DE PLACEMENT	MONTANT (EN CHF)	EN %
LIQUIDITÉS	1'583'542	0.80 %
OBLIGATIONS EN CHF	17'086'456	8.84 %
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	21'828'692	11.29 %
ACTIONS SUISSSES	33'794'019	17.48 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES	43'027'085	22.26 %
IMMOBILIER	46'128'057	23.87 %
HEDGE FUNDS	0	0.00 %
PRIVATE EQUITY	10'362'903	5.36 %
MATIÈRES PREMIÈRES	6'963'220	3.60 %
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	6'735'135	3.48 %
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	5'815'225	3.01 %
TOTAL	193'279'333	100.00 %

Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

Les principaux chiffres clés

ETAT A FIN...	2014	2015	2016	2017
NOMBRE D'ASSURÉS	9'538	9'651	10'014	9'925
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	782	875	994	1179
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	35.9	36.7	38.1	38.8
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	160	158	143	147
FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	71	79	110	101
CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF	523	567	624	670
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEUR MIO CHF	19.6	22.2	24.2	24.2
INTÉRÊTS POUR CENT	3.50	3.00	2.50	2.00
FONDS PROPRES MIO CHF	14.0	4.2	7.1	13.4
TAUX DE COUVERTURE POUR CENT	106.4	104.6	105.0	105.6

Informations diverses

Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2019.

Retraite

Retraite ordinaire

(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Nous envoyons une lettre contenant les informations nécessaires aux personnes et aux employeurs concernés.

Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard **trois mois** à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

- La personne assurée qui jouit de sa capacité de gain peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. Elle doit faire une demande écrite au moins **six mois** avant le départ en retraite pour obtenir en une fois la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire «Demande de rachat», au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu. Le formulaire et la notice correspondante sont disponibles auprès du secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation ou sur le site web www.musikundbildung.ch.

Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré si les partenaires ont fait ménage commun durant les cinq années précédant le décès ou ont des enfants en commun. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation. Il vous est aussi possible de consulter le formulaire depuis notre site, sous www.musikundbildung.ch.

Organe d'application / Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation

Marktgasse 5, 4051 Basel

T +41 61 906 99 00

www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante

christine.stuecker@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales

angela.corbella@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis, spécialiste en
assurances sociales

sabrina.demontis@musikundbildung.ch

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Hans Brupbacher, Président

Bettina Michaelis

Andreas Weidmann

Représentants des salariés

Stefan Erl

Roland Huber

Hans Peter Schenk, Vice-président

Office de surveillance / Conseil

Office de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Assureur

AXA Leben AG, Winterthur

Conseil en investissement

Algofin AG, St. Gallen

Asset Management

Credit Suisse, Basel

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique

Organe d'application

T +41 61 260 20 70

info@musikschule.ch

